



Elawan Energy Wallonie  
Avenue des dessus de lives 2  
5101 Loyers

**Votre contact**  
Nicolas Piette  
Expert administratif  
Tél. : 02 277 43 34  
e-mail : [bcaa.airports@mobilite.fgov.be](mailto:bcaa.airports@mobilite.fgov.be)

Numéro d'entreprise 0 308 357 852

métro : Rogier  
train : Gare du Nord  
arrêt de bus et de tram : Gare du Nord  
parking vélo gardé : Gare du Nord

Votre courrier du :	Vos références :	Nos références :	Dossier :	Annexe(s) :	Bruxelles le :
14/04/2020	-	LA/A-POR/NPI/20-0804	WT2310	Avis Défense & Skeyes	5/08/2020

Monsieur

Suite à votre lettre datée du 14 avril 2020, je suis au regret de vous annoncer que la Direction générale Transport aérien (DGTA), après consultation de Skeyes et la Défense, émet un avis négatif (point de vue aéronautique) au sujet du projet d'implantation d'un parc de 6 éoliennes, d'une hauteur maximale de 169m AGL (au dessus du sol) à Walcourt.

Ces éoliennes sont situées à moins de 16 km du radar de Florennes. Les éoliennes à une distance de moins de 16 km ont un impact complexe sur les systèmes de radar primaire et secondaire (clutters, images fantômes, zone d'ombre, ...).

Skeyes propose qu'une étude spécifique leur soit transmise. Vous trouverez en annexe la démarche à suivre pour réaliser cette étude.

Le projet se trouvant à proximité d'une base militaire aérienne, la Défense a défini la hauteur demandée (169m AGL) à la position précisée comme hauteur maximale pour tout le projet.

Le projet en objet se situe aussi dans la TMA (Terminal Manoeuvring Area, zone de responsabilité des contrôleurs aériens militaires) de la base de Florennes. Une 'detailed engineering assessment' conforme à l'EUROCONTROL-GUID-130 est demandé afin de démontrer qu'il n'y a pas d'impact négatif sur le bon fonctionnement du radar d'approche de Florennes.

De plus le projet pénètre la zone de protection des aides à la navigation de la Défense (TACAN). La Défense demande une 'Specialist Engineering Analysis' conforme à l'ICAO EUR DOC 015, qui démontrera qu'il n'y a aucun impact sur le système.

L' éolienne se trouve également à proximité d'un pipeline de l'Otan. Vous trouverez en annexe les prescriptions de la Défense à suivre.

Les coordonnées Lambert des éoliennes (préalablement) refusées du projet sont:

	X:	Y:
T1:	155782.7	107605.8
T2:	156218.0	107536.8
T3:	156758.6	107530.8
T4:	155839.4	107041.2
T5:	156483.5	107132.3
T6:	157070.2	107189.0

La zone d'implantation se trouve dans une région de catégorie E > 150.

Le contenu complet de cet avis doit être transmis au maître d'œuvre et le demandeur est prié d'informer la Direction générale Transport aérien par écrit de la suite donnée à son avis.

Nous attirons votre attention sur le fait que si les remarques reprises ci-dessus n'étaient pas prises en compte, la Direction générale Transport aérien déclinerait toute responsabilité en cas de problèmes éventuels. Nous nous réservons par ailleurs le droit de faire respecter ces prescriptions par toute voie de droit.

Veuillez agréer, Monsieur l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur général

..

Serge Delfosse  
Chef de service a.i.

Copie:

Skeyes (DGI/PA/U/Wind 2085/IUR-2020-0590)  
La Défense (MITS : 20-50087491, dossier 3D/3237-3)

**Note :** Vous disposez d'un délai de 60 jours après réception de cette décision administrative pour introduire un recours fondé sur l'article 14 des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat. Ce recours contenant un exposé des faits et des moyens de droit doit être introduit auprès du Conseil d'Etat par lettre recommandée (rue de la Science, 33 - 1040 Bruxelles) ou via la plateforme digitale d'échange de pièces de procédure "e-ProAdmin" (<http://eproadmin.raadvst-consetat.be>).

Nos bureaux sont ouverts de 9 à 12h et de 14 à 16h. Les particuliers dans l'impossibilité de se libérer durant ces heures, peuvent solliciter un entretien le mardi ou le vendredi jusque 20h.